

STATUTS DE L'ASSOCIATION

L'Association DOELAN CLOHARS ENVIRONNEMENT a été fondée en 1979 sous le nom de COMITE DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DU PAYS DE CLOHARS-CARNOET et répertoriée en préfecture sous le numéro 9107.

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1

Réalisation de toutes études et actions visant à obtenir dans cette commune :

- protection contre les pollutions**
- conservation et sauvegarde des sites, des chemins, de l'eau et de la mer littorale**
- défense de la faune et de la flore terrestre et aquatique**
- coordination de toutes les activités dans ce pays afin d'assurer le bien-être de tous.**

La durée de l'Association est illimitée.

Son siège social est chez Mme BINEAU Laurence, rue de Koad Bihan DOELAN 29360 CLOHARS-CARNOET

ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'Association sont des conférences d'information, des publications dans la presse, des interventions des membres du bureau auprès des autorités intéressées, des actions en justice, et toutes activités utiles.

L'Association pourra coopérer au besoin par adhésion ou fédération avec tout autre organisme collectif ou association ayant un même but général dans la même région, et qui pourrait aider à la réalisation des buts de l'Association.

ARTICLE 3

L'Association se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs, et de membres titulaires agréés par le bureau.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

La qualité de membre se perd :

- par la démission ou le décès**

- par la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement des cotisations ou pour tout autre motif. Le membre intéressé ayant été préalablement invité à fournir des explications, peut formuler un recours devant l'assemblée générale.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour trois ans au cours de l'assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu par tiers tous les ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit au scrutin secret, parmi ses membres, un bureau élu pour un an; il est composé de 7 membres :

- 1 président
- 2 vice-présidents
- 1 secrétaire et 1 secrétaire-adjoint
- 1 trésorier et 1 trésorier-adjoint.

Laurence BINEAU, présidente

Marcel BOUQUE, secrétaire

